première personne ci-dessus, couché dans un wagon de première classe, stationné sur les voies de garage.

— Le sieur Camille Deschepper, 20 ans, domicilié à Dunkerque, est verbalisé pour ivresse manifeste et publique.

A BERGUES, la gendarmerie a rédigé contravention à l'adresse, Henri Ladein, garçon boulanger, pour circulation à gauche.

A HONDSCHOOTE, le chauffeur de taxi Henri Goes, 39 ans, est l'objet de poursuites pour défaut de lettre de nationalité à sa voiture.

—Vandenabeele Alfred, ira en simple police pour défaut de plaque métallique à sa bicyclette.

A GRAVELINES, Grone Napoléon, nomade, est verbalisé pour ivresse.

A WORMHOUDT, Albert Smaggha, roule sur une bicyclette dépourvue d'appareil sonore. Procès.

— Pour des négligences semblables, Vroland Jeanne, 20 ans, et Delesalle Marceau, sont également poursuivis.

A BOURBOURG, la gendarmerie a verbalisé à l'endroit de Cloteire Dufour, pour défaut de plaque d'identité à son automobile et de Belle Gaston, cultivateur, à Coye, pour plaque d'immatriculation illisible à son automobile.

BERGUES

UNE AUTO EN FEU SUR LA ROUTE

A la hauteur du fort Vallières, à proximité du lieudit « Les Sept Planètes », l'automobile que conduisait M. Pour Delrue fils, a soudainement pris feu.

L'automobiliste quitta immédiatement sa machine, qui ne tarda pas à former un véritable brasier. Quelques minutes plus tard, la voiture n'était plus qu'un tas de fer tordu.

DOUAI

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENCE DU JEUDI 25 JUIN

Le chapitre des vols. — Le 25 février dernier, Régina De Wyse 28 ans, ménagère à Lewarde, rendait visite à ses voisins, les époux Dally et profitant d'un moment d'inattention de leur part déroba un porte-monnaie contenant une somme de 225 fr.

Comme ses voisins la soupçonnaient, la femme De Wyse finit par avouer et rendit le porte-monnaie, mais il manquait 25 fr. En raison de ses condamnations antérieures, elle est condamnée à trois mois et un jour de prison et à vingt ans d'interdiction de séjour.

— Arsène Bernard, 41 ans, ouvrier agricole, demeurant à Gœuizin, a dérobé une binette au préjudice de M. Gustave Baile, cultivateur à Férin. Quinze jours de prison et 25 francs d'amende.

— Mathilde Desforges, 23 ans, ménagère à Douai, est condamnée à trois mois de prison pour avoir, à deux reprises différentes, pénétré chez sa voisine de palier, Mlle Emilienne Lemaître, et lui avoir dérobé du numéraire.

— Jeanne Lasson, 20 ans, faïencière, à Fenain, a dérobé de la vaisselle à la faïencerie de Wandignies-Hamage, où elle était employée. Huit jours de prison avec sursis.

— Poursuivie pour le même délit, Marie Leon, 19 ans, demeurant à Somain, écope de un mois de prison avec sursis et 25 fr. d'amende; Marie Tison, femme Bauvain, 46 ans, domiciliée à Fenain, à huit jours de prison; Marie-Louise Richard, 20 ans, demeurant à Wandignies-Hamage, à 50 fr. d'amende; Adèle Pilon, 19 ans, de Somain, à un mois de prison avec sursis et 25 fr. d'amende.

— L'Arabe Maachou Sliman, 31 ans, mineur à Auberchicourt, se trouvait dans une salle d'attente de la gare de Douai, lorsqu'il avisa un voyageur, M. Maurice Prigent, qui dormait. Maachou profita de l'occasion et en pickpocket émérite, il lui subtilisa un stylo et un porte-mine. Il est condamné à deux mois de prison.

Les accidents de la route. — Le 18 février dernier, à Sin-le-Noble, une collision se produisit entre le camion-auto, piloté par le chauffeur Charles Ringard 23 ans, au service de la maison Libouton, de Cambrai et la camionnette pilotée par Mme Facq, née Marie Pichel.

Le tribunal relaxe la dame Facq et condamne Ringard à 25 et 5 fr. d'amende, il alloue une indemnité provisionnelle de 1.680 fr. à M. Facq, partie civile. M. Pauchet, pour les dégâts matériels et le docteur Monnier, pour les dommages corporels, sont commis comme experts.

A la suite d'une collision survenue à Auby, le 18 avril, entre l'auto pilotée par M. Arsène Badines, 38 ans, ingénieur à La Madeleine et un cycliste, M. J.-B. Dubar, 31 ans, couvreur à Auchy, Badines est condamné à 16, 5 et 5 fr d'amende; Dubar à 5 fr. d'amende.

Débitante en défaut. — La femme Remon, née Alozzi Oven, 37 ans, débitante à Masny, a omis de faire la déclaration prévue par la loi. Elle est condamnée par défaut à 100 fr. d'amende.

Brutal individu. — Louis Obert, âgé de 34 ans, mécanicien, à Ooost-Warendin, a attaqué Mlle Marie-Louise Henry, 27 ans, receveuse des postes à Roost qui passait à vélo, au lieu dit le « Bois des Asturies », à Auby. A plusieurs reprises, il fit tomber la jeune fille et tenta de l'étrangler. Il est condamné à quatre mois de prison avec sursis.

Sans feu ni lieu. — Poursuivi pour vagabondage, le polonais Edward Nowaciki, 29 ans, sans profession et sans domicile, est condamné à 15 jours de prison.

Les faux ménages. — Poursuivis pour entretien de concubine au domicile conjugal et complicité, Paul Piquet, 35 ans, journalier à Orchies et Elise Bourlez, faïencière, sont condamnés chacun à 50 fr. d'amende par défaut.

LE MARI A LA MAIN LOURDE

La dame Sophie Tomasjewski, 24 ans, ménagère, demeurant 90, rue Massenet, à la cité de la Clochette, a porté plainte contre son mari, qu'elle accuse de l'avoir brutalisée.

La police enquête.

POCHARD MAL EMBOUCHE

Le sieur Marcel Blondel, 40 ans, ajusteur, demeurant 84, avenue des Blancs-Coulons, a été rencontré en complet état d'ivresse et a injurié le sous-brigadier Mille, qui lui faisait quelques observations. Il sera poursuivi.

ARRRONDISSEMENT DE DOUAI

VRED

La Légion d'Honneur. — Par décret du président de la République du 12 juin 1931 (J. O. du 18), a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur, pour prendre rang du 25 février 1931, M. Pinte Jules-Joseph, ancien soldat du 4e régiment d'infanterie, mutilé de guerre avec 100 % d'invalidité, déjà titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre.

A la déclaration de la guerre, le nouveau promu, de la classe 1911, faisait son service au 43e régiment d'infanterie; avec ce régiment, il partit de suite en Belgique et, avec les deuxième et troisième bataillons, participa à la défense de Namur. Après la retraite, ce fut la Marne et la Somme où, en décembre 1914, il fut évacué sur Amiens, pour typhoïde. Rapidement guéri, il ne traîna pas dans les hôpitaux et, en février 1915, il rejoignait le 6e régiment d'infanterie, dans le secteur, très mouvementé à cette époque de l'Argonne.

Le 29 novembre 1916, devant le fort de Vaux, M. Pinte fut très grièvement blessé et ramassé mourant sur le champ de bataille, et ce ne fut que tard dans la nuit suivante qu'il put être évacué sur Verdun, puis sur l'intérieur, où il dut subir plusieurs graves opérations chirurgicales.

Dès son retour à Vred, quoique trépané et amputé d'un bras, il se dévoua sans compter pour les A. C. blessés de guerre et pour les pupilles de la Nation, dont il devint le correspondant communal. Actuellement, il est le président de la société des anciens combattants affiliée à l'U.N.M.A.A.C., et il jouit de l'estime de tous, pour son dévouement inlassable.

Ses amis se réjouissent de la grande distinction qui vient de lui être accordée.

DOCKS DU NORD

Nous continuons nos prix exceptionnels et temporaires

pratiqués seulement dans nos succursales de l'agglomération de

ROUBAIX -- TOURCOING

PATES ALIMENTAIRES CORSO	les 250 gr.		1.10
HARICOTS BLANCS TRIÉS	le 1/2 kilo		0.80
RIZ PIEMONT	»		1.00
POIS SECS TREMPÉS mi-fins accommodés	la grosse boîte		2.40
HARICOTS SECS TREMPÉS à la tomate	»		2.70
CASSOULET CORSO (plat garni)	la boîte	5.90	3.15
SARDINES PAQUITA	la grosse boîte		1.80
JAMBON BELGE	les 100 gr.		2.20
SAINDOUX EXTRA	le 1/2 kilo		4.00
GRAS DE BŒUF	»		1.80
CAFÉ BRULÉ	depuis les 250 gr.		3.00
CHICORÉE CORSO	les 500 gr.		2.20
FROMAGE DE HOLLANDE	les 100 gr.		0.75
FROMAGE GOUDA	»		0.80
CONFITURES	le pot carton		1.75
HUILE D'ARACHIDES	le litre		4.25
SAVON MOU CITRON	le kilo	1.90	1.80
» » » extra clair	»		2.20
CRISTAUX	»		0.45
BIERE CORSO	le litre		0.90

EST-CE QUE VOUS VOUS ETES RENDU COMPTE DE CE QUE SONT INCROYABLES les PRIX de ces PRODUITS INDISPENSABLES ???

VALENCIENNES

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENCE DE MERCREDI 24 JUIN

VALENCIENNES. — *Coups* : Victor Duez, 20 ans, frappeur, deux peines de 2 mois de prison et 100 fr. d'amende, avec confusion. — Gharbi Slimane, 31 ans, commerçant, pour opposition : 15 jours et 100 francs.

— *Rébellion et infraction à la police des chemins de fer* : Victor Duez, 20 ans, frappeur, 2 mois de prison.

— *Vol* : Aglaé Lefebvre, 61 ans, ménagère, 30 francs d'amende, sursis. — Fernand Devaux, 34 ans, mineur : 3 mois de prison.

— *Vagabondage* : Fellah Si Mohamed, 25 ans ; Richard Vaisch, 30 ans, tisserand ; Adelson Lizy, 24 ans : huit jours de prison à chacun.

DOUAI. — *Outrages à agent* : Bronislaw Wasilonski, 22 ans, manœuvre : 50 fr. d'amende.

CONDÉ. — *Coups* : Emile Ponsart, 18 ans, mineur : 3 mois de prison, avec sursis, et 100 fr. d'amende.

DENAIN. — *Banqueroute simple*: Mahomed Delkerine, 28 ans; manœuvre : 8 jours de prison avec sursis.

— *Vol, complicité* : Emile Renard, 32 ans ; Rémy Serre, 36 ans, verrier ; 2 mois de prison et 100 fr. d'amende à chacun.

ESCAUPONT. — *Outrages publics à la pudeur* : Maciez Piatka, 4 ans, mineur : 3 mois, sursis, 100 fr. d'emende.

NEUX-LES-MINES. — *Abandon de famille* : Robert Dubus, 32 ans, usinier : 16 fr., sursis.

NIVELLES. — *Outrages à gendarmes et ivresse* : François Watteau, 27 ans, journalier : 15 jours de prison ; 50 et 5 francs d'amende.

QUIEVRECHAIN. — *Coups* : Stanlies Wilenski, 21 ans, et Stefan Wilenski, 43 ans, mineur : 16 fr. d'emiende, avec sursis.

ONNAING. — *Coups* : Augustin Dubois, 54 ans, manœuvre, 20 fr. d'amende.

ST-SAULVE. — *Abandon de famille* : Edmond Joly, 36 ans, domestique : 30 francs, sursis.

LES CONTRAVENTIONS

Des contraventions ont été relevées pour excès de vitesse, avec automobile, contre : M.. W.., 23 ans ; H.. L.., 49 ans, chauffeur tous les deux, à Escaudain ; R.. B.., 24 ans, entrepreneur à Haisnes, pour stationnement illégitime avec automobile ; T.. H.., 27 ans, cultivateur, à St-Saulve, pour mauvaise direction avec auto ; R.. B.., 26 ans, mécanicien à Aulnoye ; M.. D.., 25 ans, à Anzin, pour défaut de plaque d'identité à auto ; T.. S.... 35 ans, chauffeur, à Roubaix.

Procès-verbal a été dressé contre Emilie Massez, femme Vancauwenberghe, 34 ans débitante, 139, rue de Lille, pour avoir favorisé la débauche dans son établissement.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN

GRAVE ACCIDENT D'AUTO

Hier vers 21 heures, M. Roger Dupont, 27 ans, fils du colonel Dupont, habitant à Valenciennes, se dirigeait en auto sur Denain et marchait à une allure modérée. Il suivait l'avenue Dampierre, quand à environ 150 mètres de la Croix d'Anzin, il croisa une camionnette de la brasserie Dubois-Vasst, de Denain, et conduite par M. Victor Saintenoy, 21 ans, demeurant à Vieux-Condé, rue de Tournai.

Soudain, pour des raisons non encore déterminées, la camionnette continuant sa marche, monta successivement sur le terre-plein du tramway, puis sur le trottoir et vint se coincer entre l'habitation de M. Legay et un pylone du tramway qui fut plié.

La camionnette eut l'avant complètement enfoncé. Les roues se détachèrent les essieux cassèrent formant un amas de mitraille. La voiture de M. Dupont qui commençait à prendre feu est complètement hors d'usage.

M. Dormieux, inspecteur de police, s'est rendu sur les lieux et a commencé une enquête pour établir les responsabilités.

M. Dupont qui est blessé à la figure et aux jambes, fut transporté dans une maison voisine où il reçut les soins de M. le docteur Tacquet.

Les dégâts matériels sont très élevés.

C'est défendu. — Alors qu'ils ramassaient du charbon sur le terril de la fosse Dutemple de la Compagnie des Mines d'Anzin, les nommés J.-B. Canivet, 19 ans, demeurant rue de la Verrerie; Wacław Kock, 13 ans, avenue Anatole-France ; Florent Renoncourt, 12 ans, son épouse Louise Tordoir et leur fils Florent, 11 ans, habitant rue de la Verrerie, ont été aperçus par les gendarmes et ont récolté chacun un procès-verbal.

CONDÉ

Une escroquerie au colis. — Sur la foi d'une publicité offrant l'envoi d'un alléchant colis de charcuterie pour la somme de 75 francs, M. Alfred Debrecq, camionneur, avait envoyé cette somme à l'adresse indiquée, à Bordeaux.

Après avoir, en vain, attendu quelque temps le colis, il écrivit à Bordeaux. La lettre lui revint avec la mention partie sans laisser d'adresse et il apprit par la poste, que le mandat de 75 francs avait bien été touché par le destinataire.

Il déposé une plainte contre l'escroc.

La maraude. — M. Alfred Lossa, facteur, rue du Quesnoy, 18, arrivant au jardin qu'il possède sur les remparts, a surpris un sieur Louis C..., 21 ans, mineur, en train de cueillir des fraises.

Pour pénétrer dans le jardin le maraudeur avait escaladé une clôture haute de 1 m. 30.

Interrogé par la gendarmerie Louis C... a fait des aveux. Procès-verbal lui a été dressé.

DENAIN

Escroquerie. — Mortreux Robert, cet escroc qui, au cours de la semaine dernière a tenté de duper les quincailliers de la localité, avait déjà, au mois de mai dernier, soutiré une somme de 900 fr. à un brave mineur, M. Servoin Henri, demeurant à Lourches. Mortreux qui a accompa son service militaire avec un frère de M. Servoin, lui avait demandé cette somme pour faire réparer sa motocyclette qu'il avait dû laisser en panne à Douai. Or Mortreux n'a jamais eu de motocyclette. M. Servoin a porté plainte pour escroquerie contre Mortreux qui se trouve, on le sait à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Qui a volé ? — La moulineuse Dorodzala Maria, 25 ans, demeurant à Denain, quartier Orléans, 157, avait déposé vers 11 h. 30 le montant de sa paie, soit 256 fr., dans un coffre fermant à clef de la salle des balgnoires de la fosse Renard à Denain. A 14 h. elle constata que son pécule avait disparu et son coffre était refermé à clef. Mlle Dorodzala qui aurait été victime déjà de plusieurs vols commis dans les mêmes conditions a porté plainte contre une de ses compagnes. La police municipale a ouvert une enquête.

Ne dépassez pas l'heure réglementaire. — La police municipale a dressé procès-verbal à plusieurs cabaretiers de la rue Jean-Jaurès qui faisaient encore fonctionner leurs instruments de musique après l'heure réglementaire. Les instruments bruyants doivent cesser de fonctionner à Denain les samedi et dimanche à 23 h., les autres jours de la semaine à 21 heures.

DOUCHY

Il faut la plaque. — Marcielka Stanislas, demeurant à Escaudain, circulait avec une bicyclette dépourvue de plaque d'identité. Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie.

ESCAUDAIN

Vol. — La nuit on a fracturé le cadenas qui ferme un baraquement dans lequel sont déposés des matériaux et des outils appartenant à M. Georges Geiter entrepreneur de peinture, rue Jean-Jaurès, 54, et on a dérobé 30 kilos de peinture et divers outils le tout d'une valeur de 500 francs.

Arrestation. — En exécution d'une contrainte par corps, la gendarmerie d'Abscon a arrêté un sieur Jean Kowala, 21 ans, manœuvre, rue de Douai, condamné le 1er avril dernier pour coups et blessures, par le tribunal correctionnel de Valenciennes et l'a écroué pour purger 60 jours de prison.

PETITE-FORÊT

Soyez moins violent. — M. François Descamps, 47 ans, agent d'assurances, rue Henri-Durre, se trouvait au café Maquet, rue Jean-Jaurès mercredi vers 19 h., lorsque entra un nommé Félix Laude, 36 ans, qui était en état d'ivresse. Ce dernier vint s'asseoir auprès de M. Descamps et entama la conversation. A un moment donné et parce que M. Descamps ne partageait pas ses idées extrémistes Laude porta un violent coup de poing. M. Descamps, plus sage, ne riposta pas, mais porta plainte à la gendarmerie. Laude sera poursuivi pour coup et ivresse.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

BASUEL

Un voleur de lapin arrêté. — M. Godon Pierre-Joseph, rentier, demeurant à Basuel, s'était rendu le lundi 22 juin dernier, chez ses enfants pour les aider comme il le fait habituellement. Il avait laissé la maison seule. En rentrant le soir il ne constata rien d'anormal, mais le mardi dans la matinée, il constata que son unique lapin avait disparu. M. Godon porta immédiatement plainte à la gendarmerie du Cateau qui ouvrit immédiatement une enquête. Après des recherches assez ardues, le chef de brigade, M. Lefebvre et le gendarme Poirriez, finirent par soupçonner le nommé Manesse Anatoly, originaire de Basuel, sans profession et domicilié fixes qui avait été vu rôdant dans la commune ; les gendarmes appréhendèrent l'individu, qui nia tout d'abord, mais finit par avouer être l'auteur du vol du lapin qu'il avait revendu à une personne de Basuel. Il a été arrêté.

MARETZ

Les indésirables. — La gendarmerie a arrêté et écroué le sieur Demoulin Auguste, 29 ans, se disant représentant à Pâturages (Belgique) pour les faits suivants :

De passage à Maretz et se trouvant sans ressources, Demoulin s'en fut trouver M. le Curé de l'endroit, à qui, se présentant comme instituteur libre, il demanda un peu d'argent, afin de prendre un train lui permettant de gagner la Belgique. Il lui fut remis 10 francs ; peu d'instants après, il était arrêté et avoua aux gendarmes le subterfuge employé par lui, ce qui lui valut d'être déféré au Parquet.

RIBECOURT

Une excavation datant de la guerre cause la mort d'un cheval. — Mardi dernier, vers 9 h. 30, M. Bouleux Louis, charretier, au service de M. Fernand Leriche, agriculteur à Ribécourt, se trouvant dans un champ de trèfle, au lieu dit « Les 17 de Villers », conduisait un attelage de deux chevaux, remorquant une faucheuse.

A un moment donné, une excavation se produisit profonde de 5 mètres, sur un diamètre de 3 mètres ; les deux chevaux, tête première, tombèrent dans le trou et le charretier ne dut son salut qu'à un saut de côté bien ordonné.

M. Leriche, prévenu de l'accident, arriva aussitôt avec une puissante grue ; avec l'aide d'une dizaine d'ouvrers mineurs, travaillant à proximité, les deux chevaux furent remontés ; l'un d'eux, valant 7.000 francs, expira presque aussitôt ; tant qu'au second, M. Lussiez, vétérinaire à Gouzeaucourt, qui lui donna des soins, ne peut se prononcer sur son état. L'enquête d'usage a été faite par la gendarmerie de Marcoing.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

MAUBEUGE

Agression nocturne. — Alors qu'elle retournait chez elle, rue des Pétries, le soir, vers 23 h., Mme Hélène Dehon, née Durlet, 30 ans, fut attaquée par un individu qui la bousculа et la fit tomber. Bien que surprise et effrayée, la jeune femme se releva et s'apprêtait à se défendre contre son agresseur.

Celui-ci se lança alors la tête en avant et Mme Dehon reçut un coup de tête en plein visage.

Elle s'enfuit alors chez elle et le lendemain déposa une plainte à la police, qui recherche le noctambule si brutal et si peu galant.

Un cycliste est renversé par une auto. — Roulant à bicyclette, rue d'Hautmont, à Sous-le-Bois, M. Anatole Voltrof, âgé de 30 ans, demeurant au 163 de cette rue a été accroché et renversé par une camionnette de boulanger, appartenant à M. Denys, rue de Douziers, et conduite par l'ouvrier de celui-ci, M. Paul Coez.

Dans sa chute, M. Volkrof a été blessé à la jambe et sa machine a été détériorée. L'enquête d'usage a été faite par la police.

AULNOYE

Un pensionnaire indélicat. — Le nommé Emery Ayade, se présenta à la pension tenue par la dame Donné Bernadette, route d'Avesnes, demandant à être admis parmi les pensionnaires de la maison.

Connu de la tenancière de l'auberge, pour y avoir déjà fait un séjour, cette dernière accepta. Emery possédait une bicyclette, mais par contre, était complètement dépourvu d'argent. Il offrit à le maîtresse de céans son vélo, dont le prix fut fixé à 300 fr. La bicyclette fut alors enfermée dans la cave.

Lundi matin une voisine attira l'attention de la tenancière de la pension, en lui disant que la veille, vers 22 h., elle avait vu un individu sortir de chez elle avec deux paquets enveloppés de papier et tenant à la main une bicyclette. Mme Donné alla voir à la cave, elle en trouve la porte ouverte, et le cycle disparu. Il résulte que Emery, pour parvenir à reprendre la bicyclette qu'il avait vendue, passa par le soupirail de la cave, et là, tirant le verrou de la porte il avait trouvé le champ libre. La gendarmerie de Berlaimont recherche le coquin.

Un magasin en flammes, à Lens

Dans nos dernières éditions, nous avons relaté, hier, qu'au cours de la nuit de mercredi à jeudi, un violent incendie avait détruit l'établissement des époux Jean Freyssines, marchands de graines, boulevard E.-Basly, à Lens.

Voici dans quelles circonstances s'est déclaré le sinistre :

Il était environ 23 h. 50, lorsque M. et Mme Freyssines, qui étaient couchés, se trouvèrent incommodés par une odeur de fumée. Ils se levèrent en hâte mais quand ils voulurent pénétrer dans la cuisine, ils en furent empêchés, les flammes ayant déjà envahi la pièce.

A demi-vêtus, ils durent, pour gagner la rue, passer par une fenêtre, en emportant cependant leur argent et des papiers qu'ils avaient pu sauver dans une casquette.

Aussitôt, l'alarme fut donnée par la sirène de la mairie, qui lança son appel lugubre dans la nuit.

Les sapeurs-pompiers, qui avaient été alertés, arrivèrent sur les lieux avec une rapidité dont il convient de les féliciter, car le sinistre pouvait prendre une extension formidable.

Les petits postes disposés en ville, qui étaient arrivés les premiers, avaient pu brancher aussitôt deux lances qui furent bientôt renforcées par celles installées par les sapeurs-pompiers de la ville et ceux des mines.

Le feu faisait rage, mais les torrents d'eau déversés sur le foyer en diminuèrent rapidement l'intensité. Par leur tactique, les soldats du feu parvinrent à protéger la partie du magasin proprement dit, mais la partie servant d'habitation fut entièrement détruite.

Ce qui reste des magasins détruits

On suppose que le feu a dû prendre dans la cuisine et aurait été provoqué par une étincelle sautée d'une cuisinière qui était restée allumée.

Une grosse partie des marchandises: graines, vaisseliers et articles de quincaillerie, ont été endommagés par l'eau.

Les dégâts, qui sont évalués à environ 80.000 francs, sont couverts en partie par une assurance.

Toute la nuit, une foule de curieux, maintenue par un service d'ordre dirigé par l'adjudant de gendarmerie Beaussart et le brigadier Bois, ne cessa de stationner devant les ruines fumantes.

Sur les lieux du sinistre nous avons noté la présence de MM. Legrand et Hache, conseillers municipaux ; le capitaine de gendarmerie Courtelin ; Buridant, président de l'Union du Commerce, etc...

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

L'arrestation d'un tricard. — Louis Leclercq, 32 ans, dit « Papillon », demeurant 23, rue Théralle, à Amiens, vint à Arras pour y rencontrer des amis. Titulaire de sept condamnations et interdit de séjour dans le Pas-de-Calais il se fit pincer boulevard Crespel par les gendarmes Defrenne et Robert qui le reconnurent. Leclercq a été écroué.

Pan, les vitres. — M. P. H. employé des P.T.T. laissa son automobile en stationnement rue de Turenne. Une personne mal intentionnée a brisé toutes les glaces pendant l'absence du propriétaire du véhicule. Les dégâts s'élèvent à 1.000 francs environ. La police a ouvert une enquête.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

AVION

Parents, surveillez vos enfants. — Des contraventions viennent d'être relevées contre les nommés A. P., D. L. et G. L., parents responsables des déprédations commises par leurs enfants dans la partie boisés du Jardin public. A la suite de bris de branches dans les taillis, une surveillance spéciale a été établie, qui a permis de saisir les délinquants.

Rappelons aux parents que les plantations faites dans l'intérêt de la santé et pour l'agrément du public doivent être respectées par tous et qu'ils sont responsables des dégâts que leurs enfants peuvent y commettre. On doit, dans la partie boisée comme dans les autres, ouvrir les allées et ne jamais courir à travers les parties boisées ou plantées et également à travers les plates-bandes et pelouses.

C'est défendu. — Malgré les avertissements répétés, des personnes d'ingénient toujours à traverser les champs ensemencés. La police municipale a verbalisé contre S. E., qui traversait un champ d'avoine situé rue Voltaire. Tant pis pour ceux qui s'y feront prendre.

DROCOURT

LA DÉMISSION DE 14 CONSEILLERS

La Préfecture a accepté la démission collective de 14 conseillers municipaux. Des élections complémentaires auront lieu dans les délais légaux.

Les lapins ont des ailes. — Une rafle de lapins a été opérée dans le clapier de M. Camille Dubois, route d'Arras, qui subit un préjudice de 306 fr. Les gendarmes enquêtent.

VAULX-VRAUCOURT

Un pendu. — On a trouvé pendu à un arbre François Boniface, 62 ans, cultivateur. Le désespéré se livrait à la boisson depuis quelque temps. Son fils l'avait déjà empêché de mettre fin à ses jours mais il put quand même, malgré la surveillance, tromper ceux qui voulaient le ramener à plus de compréhension de l'existence. Les gendarmes ont fait l'enquête et le docteur Michel a délivré le permis d'inhumer.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

BILLY-MONTIGNY

L'exploit de jeunes gredins. — Mercredi, M. Philippo Maurice, 25 ans, mécanicien aux Mines de Courrières, demeurant, rue du Lavoir était venu rendre visite à ses beaux-parents, en compagnie de sa femme et de son enfant.

A leur retour, vers 22 h., en sortant de la rue de Chambéry, cité 10, ils croisèrent quatre jeunes gens bien connus dont l'un d'eux se détache du groupe et porta un violent coup de poing sur l'oreille droite de M. Philippo sans que celui-ci eût adressé la moindre parole. Ce dernier fit alors la remarque suivante : Faut-il être lâche pour attaquer des gens paisibles, les trois autres compagnons prenant ces paroles pour une provocation, ont pris fait et cause pour leur camarade et rouèrent de coups M. Philippo. Sur les appels de son épouse, des passants sont intervenus et ont dégagé la victime.

M. Philippo s'est fait visiter par un docteur qui lui a délivré un certificat médical en même temps qu'il déposait une plainte à la police locale qui s'est empressée d'ouvrir une enquête.

Quelle culte, mes frères. — La police locale a fait la rencontre en complet état d'ivresse de Defrance George-Henri, 24 ans, mineur, demeurant rue Nationale, à Fouquières-les-Lens qui a fait l'objet d'une contravention.

ISBERGUES

Un pied écrasé. — Mardi, vers 15 h., André Gallois, surveillant aux Aciéries de France, demeurant à Guarbecque, était occupé à préparer une rame de wagons au chantier de déchargement lorsque, par un mouvement mal calculé, il voulut accrocher les chaînes d'attelage, la roue du wagon vint lui passer sur un pied, aplatissant littéralement les phalanges et les os du métatarse.

Les compagnons de travail transportèrent le blessé à l'hôpital des Aciéries. Le docteur Quénée, de Béthune, appelé d'urgence, pratiqua l'amputation complète des doigts de pied.

PONT-A-VENDIN

Pan ! Pan ! — M. Marcel Druelle, âgé de 30 ans, cultivateur, rue Basse, a déposé plainte contre Eugène Delval, 27 ans charretier, qui, au cours d'une discussion au cabaret, lui porta des coups.

Interrogé par les gendarmes, Delval a déclaré qu'il n'avait fait que riposter à un coup de pied que lui avait porté Druelle. Les gendarmes ont dressé procès-verbal.

SAINS-EN-GOHELLE

Des coups entre voisines. — Mme Joseph Nowaczyk, ménagère à Loos, rue Supervielle, a déposé plainte contre sa voisine Mme Rose Lidoux, qui lui a porté des coups au cours d'une discussion.

Les gendarmes enquêtent.

SALLAUMINES

Un compte à régler. — Les gendarmes de Lens ont mis en état d'arrestation, en vertu d'un arrêté d'expulsion du ministre de l'Intérieur, pris contre lui à la suite d'une condamnation pour coups et blessures prononcée par le tribunal correctionnel de Béthune, le Polonais Wladislas Zurkowski, 40 ans, mineur, demeurant rue de Méricourt.

SAINT-OMER

UN SOLDAT SAUTA D'UN TRAIN EN MARCHE

Maurice Louchet, 27 ans, soldat au 26e R. I. à Valenciennes, avait obtenu une permission de 12 jours pour se rendre chez ses parents à Samer. Il avait pris à Lille le train qui l'amenait à St-Omer à 0 h. 30. S'étant endormi, il n'entendit pas l'arrêt réglementaire à St-Omer, et, c'est après que le train se fut remis en marche qu'il se réveilla.

Le convoi venait de dépasser les quais et filait à ce moment entre 25 et 30 kilomètres à l'heure. Louchet décida de se laisser tomber sur la voie.

Après avoir ouvert la portière, il était descendu sur la banquette et s'était laissé aller dans le vide. Il était tombé sur les pieds et les mains et sa tête avait heurté le ballast.

Il se releva la tête ensanglantée et les mains égratignées. Amené à la gare par un homme de manœuvre il a été conduit pour être soigné à l'hôpital St-Louis.

Ses blessures ne paraissent pas graves.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE

CALAIS

Collision de cyclistes. — M. Marquant, coureur cycliste à Zuytkerque, passant à bicyclette rue Mollien à Calais, est entré en collision avec M. F..., cultivateur au Petit Courgain, également à vélo. Les deux hommes roulèrent à terre et se relevèrent avec quelques égratignures. Les deux machines ont été mises à mal.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL

BONNIERES

LA TERRIBLE CHUTE D'UN PUISATIER

Mercredi matin, M. Cœugnet, puisatier, père d'une nombreuse famille habitant Herlin-le-Sec, venait d'effectuer des travaux dans un puits dépendant d'une importante ferme de Beauvoir-les-Bonnières. Il se faisait remonter à l'aide d'une corde, par un ouvrier se trouvant à l'orifice du puits. Il est à présumer que le nœud de la corde se dénoua, puis que le malheureux fut précipité presque du haut du puits, d'une hauteur de trente mètres. Il fut remonté grièvement blessé et ramené à son domicile. Il se plaint de violentes douleurs à la tête et au ventre.

Le docteur Poitau, de Saint-Pol, ne peut se prononcer sur les suites de ce pénible accident du travail.

LA VIE CORPORATIVE

SYNDICAT DES DOUANES ACTIVES. — Le Syndicat des Douanes actives (Section de Lille) nous communique :

« Le Conseil d'administration de la section lilloise du Syndicat National des Douanes Actives élève, au nom de ses 1.400 adhérents, de véhémentes protestations contre le vote de la Commission des Finances, qui a adopté, par 8 voix contre 7, le projet de loi modifiant le régime des pensions une les retraités et fonctionnaires en activité combattent vigoureusement. Ce projet porte atteinte aux droits acquis et la péréquation des retraites promise aux pensionnés apparaît à retardement et incomplète ; cependant que le 6 novembre 1928, la proposition de loi connue désormais sous le nom de projet Goude, porte la signature de 443 députés appartenant à tous les groupes de la Chambre, le gouvernement se propose, dans quelques jours, de faire voter la révision des pensions, c'est-à-dire à l'extrême limite de la législature avant le départ en vacances. Dans ces conditions il sera difficile, au parlement, au fur et à mesure, de l'examen des articles, de faire ressortir les insuffisances et les imperfections de la législation actuelle.

« L'article 3, de la loi du 16 avril 1930, tend à mutiler très gravement le régime actuel des pensions civiles. Les fonctionnaires en activité et en retraite vont dès maintenant engager la bataille. Ils sauront reconnaître leurs défenseurs et voir si les signataires du projet Goude n'ont pas changé d'avis ».

Dernière Heure Sportive

L'ITALIEN LOCATELLI BAT LE FRANÇAIS VUILLAMY

Hier soir, à la salle Wagram, en un match en dix reprises, le champion italien Locatelli a été proclamé vainqueur aux points du champion de France des poids légers Vuillamy. Le public a protesté contre cette décision.

Voici les résultats des matches préliminaires : 8 rounds de 3 m. catégorie de poids légers. Montell bat Hamon aux points ; poids mi-moyens : Puison bat Etéwiller, aux points. — 8 rounds de 3 m. : Girard bat Kid Labroue aux points.

LE BOULONNAIS LANGAGNE BATTU PAR L'AMÉRICAIN TARANTE

Le dernier combat voyait aux prises l'Américain Tarante qui effectuait ses débuts à Wagram avec le courageux boulonnais Langagne. Quatre rounds ont suffi à l'Américain pour abattre Langagne qui est allé au tapis et a levé la main au compte de 8 en signe d'abandon. Tarante a fait une excellente impression et semble avoir un punch redoutable.